

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 15092
Numéro SIREN : 821 047 164
Nom ou dénomination : A.A CHAUFFEUR PRIVILEGE

Ce dépôt a été enregistré le 18/04/2023 sous le numéro de dépôt 45981



2304598303



REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
PROCÈS VERBAL DE DÉPÔT D'ACTES

Dénomination : A.A CHAUFFEUR PRIVILEGE

Numéro RCS : 821 047 164

Numéro Gestion : 2016B15092

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 9 R DE DOMREMY
75013 PARIS

Numéro du Dépôt : 2023R045981 (2023 45983)

Date du Dépôt : 18/04/2023

- Type d'acte : Comptes de clôture de la liquidation

Date de l'acte : 30/04/2022

fait à Paris, le 18 avril 2023

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	30042022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
AA CEAFFEUR PRIVILEGE 9 RUE DE DORREMY 75013 PARIS			
SIRET	8 2 1 0 4 7 1 6 4 0 0 0 1 6	Mét :	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET	
-------	--

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Transports de voyageurs par taxis	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	-----------------------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice Imposable au taux normal	Déficit	5 322
	Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		
	PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %	
	PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐ Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐ Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐ Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐ Autres dispositifs ☐			
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐			
Société d'investissement immobilier cotée ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐ Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % ☐			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DACA (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	
Nom / Adresse N°	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☒ NON ☐	Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE COALA
---	--	--	------------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
KECBIZ 29 bis rue d'Astorg Paris 75008	
Tél:	Tél:
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 27012023 Lieu: PARIS
N° d'agrément du CGA/OMGA/Viseur conventionné	Qualité et nom du signataire: Président AIMEN AJIMA
	Signature: <i>Ajima</i>

Examen de conformité ☐ prestataire :

*Certifié conforme par
le liquidateur*

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2022

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
		e	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)	

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
AIMEN AJIMA Président	150						
9 RUE DE DOMREMY 75013 PARIS							

J DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION				
REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice			
	MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise AA CHAUFFEUR PRIVILEGE

du 01/01/2022

Adresse 9 RUE DE DOMREMY 75013 PARIS

au 30/04/2022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS

10

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)

Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement

451

Total

451

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice ..2022... (total col.9 + total col.10) ⑩	451	- de l'exercice ..2022.. ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩	938	- de l'exercice précédent ⑩	2 616
Nom et qualité du signataire <u>AIMEN AJIMA</u> <u>Président</u>		<u>À PARIS</u> , le <u>27012023</u> Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2022	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2464
------	---	------

(A souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

Désignation de l'entreprise <u>AA CHAUFFEUR PRIVILEGE</u>										Néant ☐ *																																																																																																																																		
Adresse de l'entreprise <u>9 RUE DE DCMREMY 75013 PARIS</u>																																																																																																																																												
SIRET		<table><tr><td>8</td><td>2</td><td>1</td><td>0</td><td>4</td><td>7</td><td>1</td><td>6</td><td>4</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>6</td></tr></table>										8	2	1	0	4	7	1	6	4	0	0	0	1	6																																																																																																																			
8	2	1	0	4	7	1	6	4	0	0	0	1	6																																																																																																																															
Durée de l'exercice en nombre de mois *		<u>0</u> <u>4</u>		Durée de l'exercice précédent *		<u>1</u> <u>2</u>																																																																																																																																						
Exercice N clos le <u>13/01/04/2022</u>																																																																																																																																												
ACTIF																																																																																																																																												
<table><tr><td colspan="2"></td><td colspan="2">Brut 1</td><td colspan="2">Amortissements-Provisions 2</td><td colspan="2">Net 3</td></tr><tr><td rowspan="5">ACTIF IMMOBILISÉ</td><td rowspan="2">Immobilisations incorporelles</td><td>Fonds commercial *</td><td>010</td><td></td><td>012</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Autres *</td><td>014</td><td></td><td>016</td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Immobilisations corporelles *</td><td>028</td><td></td><td>030</td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Immobilisations financières * (1)</td><td>040</td><td></td><td>042</td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Total I (S)</td><td>044</td><td></td><td>048</td><td></td><td></td></tr><tr><td rowspan="8">ACTIF CIRCULANT</td><td rowspan="2">STOCKS</td><td colspan="2">Matières premières, approvisionnements, en cours de production *</td><td>050</td><td></td><td>052</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Marchandises *</td><td>060</td><td></td><td>062</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Avances et acomptes versés sur commandes</td><td>064</td><td></td><td>066</td><td></td><td></td></tr><tr><td rowspan="2">Créances (2)</td><td>Clients et comptes rattachés *</td><td>068</td><td></td><td>070</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Autres * (3)</td><td>072</td><td>33 600</td><td>074</td><td></td><td>33 600</td></tr><tr><td colspan="2">Valeurs mobilières de placement</td><td>080</td><td></td><td>082</td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Disponibilités</td><td>084</td><td>5 986</td><td>086</td><td></td><td>5 986</td></tr><tr><td colspan="2">Charges constatées d'avance *</td><td>092</td><td></td><td>094</td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Total II</td><td>096</td><td>39 586</td><td>098</td><td></td><td>39 586</td></tr><tr><td colspan="2">Total général (I + II)</td><td>110</td><td>39 586</td><td>112</td><td></td><td>39 586</td></tr></table>														Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012			Autres *	014		016			Immobilisations corporelles *		028		030			Immobilisations financières * (1)		040		042			Total I (S)		044		048			ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052		Marchandises *		060		062		Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070			Autres * (3)	072	33 600	074		33 600	Valeurs mobilières de placement		080		082			Disponibilités		084	5 986	086		5 986	Charges constatées d'avance *		092		094			Total II		096	39 586	098		39 586	Total général (I + II)		110	39 586	112		39 586																	
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3																																																																																																																																						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012																																																																																																																																							
		Autres *	014		016																																																																																																																																							
	Immobilisations corporelles *		028		030																																																																																																																																							
	Immobilisations financières * (1)		040		042																																																																																																																																							
	Total I (S)		044		048																																																																																																																																							
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052																																																																																																																																						
		Marchandises *		060		062																																																																																																																																						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																																																																																																																																							
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070																																																																																																																																							
		Autres * (3)	072	33 600	074		33 600																																																																																																																																					
	Valeurs mobilières de placement		080		082																																																																																																																																							
	Disponibilités		084	5 986	086		5 986																																																																																																																																					
	Charges constatées d'avance *		092		094																																																																																																																																							
Total II		096	39 586	098		39 586																																																																																																																																						
Total général (I + II)		110	39 586	112		39 586																																																																																																																																						
PASSIF																																																																																																																																												
<table><tr><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td><td colspan="2">Exercice N 1</td><td colspan="2">NET</td></tr><tr><td rowspan="8">CAPITAUX PROPRES</td><td colspan="2">Capital social ou individuel *</td><td>120</td><td></td><td></td><td></td><td>150</td></tr><tr><td colspan="2">Écarts de réévaluation</td><td>124</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Réserve légale</td><td>126</td><td></td><td></td><td></td><td>15</td></tr><tr><td colspan="2">Réserves réglementées *</td><td>130</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)</td><td>131</td><td></td><td></td><td>132</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Report à nouveau</td><td>134</td><td></td><td></td><td></td><td>44 351</td></tr><tr><td colspan="2">Résultat de l'exercice</td><td>136</td><td></td><td></td><td></td><td>(5 322)</td></tr><tr><td colspan="2">Provisions réglementées</td><td>140</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Total I</td><td>142</td><td></td><td></td><td></td><td>39 194</td></tr><tr><td colspan="2">Provisions pour risques et charges</td><td>Total II</td><td>154</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td rowspan="5">DETTES (4)</td><td colspan="2">Emprunts et dettes assimilées</td><td>156</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</td><td>164</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Fournisseurs et comptes rattachés *</td><td>166</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)</td><td>169</td><td></td><td></td><td>172</td><td>392</td></tr><tr><td colspan="2">Produits constatés d'avance</td><td>174</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Total III</td><td>176</td><td></td><td></td><td></td><td>392</td></tr><tr><td colspan="2">Total général (I + II + III)</td><td>180</td><td></td><td></td><td></td><td>39 586</td></tr></table>																Exercice N 1		NET		CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120				150	Écarts de réévaluation		124					Réserve légale		126				15	Réserves réglementées *		130					Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131			132		Report à nouveau		134				44 351	Résultat de l'exercice		136				(5 322)	Provisions réglementées		140					Total I		142				39 194	Provisions pour risques et charges		Total II	154				DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156					Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					Fournisseurs et comptes rattachés *		166					Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169			172	392	Produits constatés d'avance		174					Total III		176				392	Total général (I + II + III)		180				39 586
				Exercice N 1		NET																																																																																																																																						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120				150																																																																																																																																					
	Écarts de réévaluation		124																																																																																																																																									
	Réserve légale		126				15																																																																																																																																					
	Réserves réglementées *		130																																																																																																																																									
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131			132																																																																																																																																						
	Report à nouveau		134				44 351																																																																																																																																					
	Résultat de l'exercice		136				(5 322)																																																																																																																																					
	Provisions réglementées		140																																																																																																																																									
Total I		142				39 194																																																																																																																																						
Provisions pour risques et charges		Total II	154																																																																																																																																									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156																																																																																																																																									
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																																																																																																																																									
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166																																																																																																																																									
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169			172	392																																																																																																																																					
	Produits constatés d'avance		174																																																																																																																																									
Total III		176				392																																																																																																																																						
Total général (I + II + III)		180				39 586																																																																																																																																						
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																																																																																																																																					
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182																																																																																																																																					
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	32 980		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	100																																																																																																																																				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AA CHAUFFEUR PRIVILEGE

Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/01/2022

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires	209		210		
	Production vendue	Biens		215		214		
		Services *		217		218	1 557	
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
	Autres produits					230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	1 558	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises) *						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :			242	827	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243		244	
	Rémunérations du personnel *						250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	
	Dotations aux amortissements *						254	997
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	2 462
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
Total des charges d'exploitation (II)						264	4 285	

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270 (2 727)
Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)	294		
Produits exceptionnels (IV)					290	100	
Charges exceptionnelles (VI)					300	2 695	
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306		

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII) 310 (5 322)

B - RÉSULTAT FISCAL Reportez le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 312 314 5 322

Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles	318					
	Provisions non déductibles *	322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOI-SD)	324					
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cvs d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999					
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989		
	ZRI (44. terdecies)	127		ZRR (44. quinquies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodecies)	991					
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. undecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septies)	993		
	Crédit d'impôt dû au report en arrière du déficit				346		350
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		
Droit divers	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies F)	641		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies E)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2							352 354 5 322
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
	Déficits antérieurs reportables *			dont imputés sur le résultat :		360	

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**
Formulaire obligatoire (article 3012 *septies*
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **AA CHAUFFEUR PRIVILEGE**Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immobilisations incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209. II. 2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	960	5 322
Total des déficits restant à reporter	970	5 322

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	156
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	473
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

⑤

Désignation de l'entreprise: AA CHAUFFEUR PRIVILEGE		Néant ☒	
Exercice ouvert le: 01/01/2022 et clos le: 30/04/2022		Données en nombre de mois 0 4	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

30042022

SIREN

8 2 1 0 4 7 1 6 4

Dénomination de l'entreprise

AA CHAUFFEUR PRIVILEGE

Adresse (voie)

9 RUE DE DOMREMY

Code postal

75013

Ville

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	150

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique AJIMA Prénom(s) AIMEN
 Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 150
 Naissance: Date 02/08/1988 N° Département Commune PARIS 13EME Pays
 Adresse : N° 9 Voie RUE DE DOMREMY
 Code Postal 75013 Commune PARIS Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 202

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le 30042022

SIREN

8 2 1 0 4 7 1 6 4

Dénomination de l'entreprise

AA CHAUFFEUR PRIVILEGE

Adresse (voie)

9 RUE DE DCMREMY

Code postal

75013

Ville

PARIS

1- NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays



2304598301



REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
PROCÈS VERBAL DE DÉPÔT D'ACTES

Dénomination : A.A CHAUFFEUR PRIVILEGE

Numéro RCS : 821 047 164

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Numéro Gestion : 2016B15092

Adresse : 9 R DE DOMREMY
75013 PARIS

Numéro du Dépôt : 2023R045981 (2023 45983)

Date du Dépôt : 18/04/2023

- Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire

Date de l'acte : 31/12/2022

Décision 1 : Dissolution

Décision 2 : Nomination de liquidateur

fait à Paris, le 18 avril 2023



« A.A CHAUFFEUR PRIVILEGE »

S.A.S.U. au capital de 150,00 Euros
Siège social : 9 RUE DE DOMREMY

75013 PARIS

R.C.S : 821 047 164 PARIS

16515097

PF du 31/12/22

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 31 DECEMBRE 2022

FC05

L'an deux mille VINGT-DEUX,
Le 31 DECEMBRE, à 12H00,
9 RUE DE DOMREMY - 75013 PARIS

PF du 31/01/23

PH

Monsieur Aïmen AJINA, associé-Président de la société « A.A CHAUFFEUR PRIVILEGE », a pris les décisions suivantes :

CB au 30/4/22

- Dissolution anticipée de la société,
- Nomination d'un liquidateur et délimitation de ses obligations,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de la dissolution anticipée de la société « A.A CHAUFFEUR PRIVILEGE » à compter du 31/12/2022 et sa mise en liquidation amiable conformément aux stipulations statutaires.

La société subsistera pour les besoins de sa liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

La dénomination sera suivie de la mention « société en liquidation ». Sur tous les actes et documents de la société destinés aux tiers seront portés la mention « société en liquidation » accompagnée du nom du liquidateur.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION

Monsieur Aïmen AJINA, associé-Président, détenant la totalité des actions de la société « A.A CHAUFFEUR PRIVILEGE » et demeurant au 9 RUE DE DOMREMY - 75013 PARIS, est nommé comme liquidateur de la société et pour la durée de la liquidation. Cette nomination met fin aux pouvoirs de la présidence.

Monsieur Aïmen AJINA, dispose désormais des pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation sous réserve des seules limitations légales.

L'associé-Président conserve néanmoins les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi notamment pour l'agrément des cessionnaires de parts.

Ainsi à titre seulement énonciatif, il disposera des pouvoirs suivants :

- représentation de la société dans tous ses droits et actions ;
- poursuite de l'exploitation sociale pour les seuls besoins de la liquidation. Il est autorisé à effectuer des opérations nouvelles qui s'avèreraient nécessaires pour l'exécution des opérations anciennes justifiées par les besoins de la liquidation ;
- réalisation de tous les éléments d'actif. A cette fin, il vendra à son choix, soit de gré à gré, soit aux enchères publiques, en bloc ou en détail, aux prix, charges et conditions qu'il jugera le mieux ;
- cession ou résiliation de tous baux ou locations-gérances, tous traités ou marchés, avec ou sans indemnité ;
- perception de toutes sommes dues à la société, paiement de toutes dettes sociales et réalisation de tous dépôts ;
- ouverture de tous comptes, signature, endossement, acceptation et acquittement de tous chèques et effets de commerce, règlement et arrêté de tous comptes ;
- exercice de toutes poursuites et actions judiciaires, tant en demande qu'en défense, devant toutes les juridictions, représentation de la société dans toutes les opérations de redressement ou de liquidation judiciaire.

D'une façon générale et au nom de la société, il traitera, transigera, compromettra, donnera toutes mainlevées et tous désistements avec ou sans paiement, il consentira toutes subrogations avec ou sans garantie.

Il est soumis à toutes les obligations attachées à son mandat et, notamment :

- il devra procéder aux formalités de publicité prévues par la loi à chaque stade des opérations de liquidation ;
- il établira dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, les comptes annuels et un rapport écrit dans lequel il rendra compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice écoulé ;
- il convoquera l'associé pour statuer sur le compte définitif, sur le quitus de sa gestion et la décharge de son mandat et pour constater la clôture de la liquidation.

Aux effets ci-dessus, il passera et signera tous actes, constituera tous mandataires, tant généraux que spéciaux, et généralement, fera tout ce qui sera nécessaire en vue de la liquidation complète de la société et de la répartition du solde de liquidation à l'ayant droit.

Cette décision est adoptée.

TROISIEME DECISION

L'associé-Président décide qu'en tant que liquidateur, il ne se versera pas de rémunération.

Cette décision est adoptée.

QUATRIEME DECISION

L'associé-Président fixe le siège de la liquidation au **9 RUE DE DOMREMY - 75013 PARIS.**

Cette décision est adoptée.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qui seront requises.

Cette décision est adoptée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par l'associé-Président, après lecture.

L'associé-Président

« Aïmen AJINA »

Ajina

*certifié conforme par le représentant
légal.*